Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 056-265601807-20260921-DELIB_2026_34-DE

République Française
Département du MORBIHAN
CCAS DE MENEAC

DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS de MENEAC

SEANCE du Mercredi 16 septembre 2026

Référence	Date de la convocation	Nombre de membres en exercice :	Date d'affichage	Vote :
2026-09-05	05/08/2026	Exercice : 11 Présents : 6 Votants : 9	05/08/2026	A l'unanimité : Pour : 9 Contre : 0 Abstentions : 0

Objet de la délibération
EHPAD Résidence la Métairie Renouvellement conventions CDG

L'an 2026, le 9 septembre 2026 à 14h00, le Conseil d'administration du CCAS de MENEAC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de réunion de la mairie, sous la présidence de M. Michel PICHARD, Président du CCAS.

Présents : Mr PICHARD, Mr BOISSINOT, Mme RIO, Mr RIO, Mme LANCON, Mme RAULET
Excusé ayant donné procuration : Mme PORTIER, Mme CONOIR, Mme MOREUL
Absent : Mme MAINGUY, Mr GRIPPON

Objet de la délibération : Renouvellement des conventions avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale

Considérant que plusieurs conventions conclues entre le CCAS de Ménéac et le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale arrivent à échéance ;

Considérant l'intérêt pour le CCAS de poursuivre son adhésion aux services et missions proposés par le Centre de Gestion ;

Considérant la nécessité d'assurer la continuité des prestations apportées par le Centre de Gestion au bénéfice du CCAS et de ses agents ;

Proposition d'approuver la signature des renouvellements des conventions.

Approuver le renouvellement des conventions proposées par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

Autoriser le Président du CCAS, ou vice-présidente à signer l'ensemble des conventions, avenants et documents afférents proposés par le Centre de Gestion dans le cadre de ses missions obligatoires et facultatives.

Autoriser le Président ou vice-présidente à signer tout renouvellement, modification ou avenant relatif à ces conventions pendant leur durée d'exécution.

- Convention de moyens d'accès aux services facultatifs proposés par le CDG du Morbihan
- Convention pour la mise en œuvre de la mission « inspection santé-sécurité au travail »
- Convention pour un accompagnement RH
- Convention d'adhésion au service de médecine professionnelle préventive

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, autorise le président à signer l'ensemble des conventions avec le centre de gestion.

VOTE : ***pour : 9*** ***contre : 0*** ***abstention : 0***

Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 056-265601807-20260921-DELIB_2026_34-DE

Acte rendu exécutoire

Le 16/09/2026
Et Publication ou
notification du :

Fait et délibéré au CCAS de MENEAC, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme :
Le 16/09/2026
P°/Le Président, Mr Michel PICHARD

CCAS - EHPAD
Résidence de la Métairie
56490 MENEAC
Tél : 02.97.93.30.78
accueil@ehpad-lametairie.fr